



Index de l'égalité femmes-hommes : Color Foods obtient un score de 84/100

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'un plan d'action global par le gouvernement.

Désormais, l'égalité salariale à poste équivalent entre les femmes et les hommes en entreprise fait l'objet d'une obligation de résultats, et non plus simplement d'une obligation de moyens.

L'index de l'égalité femmes-hommes, permet aux entreprises de mesurer leur positionnement sur le plan de l'égalité professionnelle. Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de cinq grands critères qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés sont tenues de calculer leur index de l'égalité femmes-hommes qui se doit d'être supérieur ou égal à 75%.

Color, PME familiale, engagée et responsable, œuvre à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de son effectif. Elle reste déterminée à poursuivre cette démarche avec pour ambition d'améliorer ce score en gardant le facteur humain au cœur de ses priorités.

Color a donc le plaisir de vous communiquer cet index qui traduit son engagement fort et ses valeurs.



Index sur l'égalité H/F

	Note Maxi de référence	2021
Ecart 1 Comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes par tranche d'âge et par CSP (en faveur des hommes)	40	39
Ecart 2 Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (en faveur des femmes)	35	35
Ecart 4 Augmentation au retour du congé de maternité :	15	0
Ecart 5 La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations :	10	10
TOTAUX	100	84